

MODALITÉS DE PAIEMENT

ÉLÈVES EN VOCATION OU AU PARCOURS SCIENTIFIQUE	ÉLÈVES AU PROGRAMME GÉNÉRAL, EN ADAPTATION SCOLAIRE ET EN ACCUEIL
<p><u>Art et culture</u></p> <p><u>Musique</u></p> <p><u>Art et communication</u></p> <p><u>Parcours scientifique*</u></p> <p>1 versement au montant total. Paiement par chèque, en argent comptant, Interac lors de l'accueil administratif. Notez que les retraits Interac sont souvent <u>limités</u> à 500 \$ par jour.</p> <p>Possibilité de faire jusqu'à 3 versements par chèques postdatés avec les dates de votre choix :</p> <p><i>-doit être payé en totalité au plus tard le 1^{er} décembre</i> <i>-chèques libellés au nom de : École Mitchell-Montcalm</i></p> <p><i>*Il y a des frais de 100 \$ pour le transport des élèves de vocation qui ont une adresse hors secteur car ce service n'est pas financé par le MEES.</i></p> <p><i>*Le transport des élèves du parcours scientifique qui habitent hors du territoire de l'école doit être organisé par les parents : transport familial ou STS au tarif étudiant régulier (environ 50 \$ par mois) ou demande de transport élargi CSRS 300 \$.</i></p>	<p>Merci de faire votre paiement complet à l'accueil administratif par chèque, en argent comptant ou Interac.</p> <p>Chèque libellé au nom de : École Mitchell-Montcalm</p>

Pour un paiement en plusieurs versements, veuillez-vous présenter avec vos chèques postdatés pour les **vocations** et le **parcours scientifique**. Veuillez prévoir **un autre chèque** ou ajouter le montant pour les autres effets scolaires à ceux-ci. Tous les paiements pour les vocations et le parcours scientifique doivent être faits au plus tard le **1^{er} décembre 2021**.

Si vous ne voulez pas procéder aux versements par chèques postdatés (vocations ou programme général), vous devrez compléter un formulaire d'*Entente de paiement* avec la direction et procéder aux versements tel qu'il sera convenu sur-celui-ci. La limite pour le paiement complet est le 1^{er} décembre 2021.

CRÉDIT 2^e ENFANT

Le crédit pour les familles ayant plusieurs enfants en vocation et le parcours scientifique n'est pas automatique. Vous devez en faire la demande lors de l'accueil administratif. Pour de l'information concernant ce crédit, voir Sébastien Paquette, technicien en administration, au kiosque de paiement lors de l'accueil administratif. Le crédit correspond normalement à 100 \$ pour le deuxième enfant si les deux enfants sont inscrits à une des vocations ou au parcours scientifique.